



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STERENN - Part AC : FR0011654995
L'OPCVM est soumis au droit français
Cet OPCVM est géré par PREVAL

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM dont l'objectif consiste à obtenir une performance positive sur la durée de placement recommandée, par le biais d'une gestion discrétionnaire arbitrant entre les principales classes d'actifs (monétaire, taux, actions) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro économique,
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et de la dynamique des profits...
- de la dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM sera principalement exposé :

- En Actions : Entre 0% et 100% de son actif via des OPCVM/FIA (30% maximum en FIA) de classification « actions » ou via des titres en directs (pour au maximum 50%), sans référence particulière à une zone géographique, à un secteur ou à un type d'investissement. Le FCP aura la possibilité d'investir sur le marché des actions de petites capitalisations boursières ainsi que sur les pays émergents (50% maximum de l'actif).
- En Supports Obligataire et Monétaire : Entre 0% et 100% de son actif via des OPCVM/FIA (30% maximum en FIA) de « taux » et jusqu'à 50% de son actif via des titres en direct. Ces investissements peuvent être des titres d'état ou des titres du secteur privé, de toutes notations y compris des notations de type « high yield » (High yield jusqu'à 50% de l'actif net en titres en direct). La fourchette de sensibilité de cette partie est comprise entre 0 et 8.
- En fonction de la tendance des marchés jusqu'à 10% maximum de son actif net en Fonds de Gestion Alternative et/ou en Fonds de droit étrangers non coordonnées notamment pour s'exposer sur des matières premières

Le FCP a vocation à être investi en OPCVM de droit français ou européens conformes à la Directive de 50% à 100%, néanmoins, la gestion ne s'interdit pas d'investir pour au maximum 30% de son actif net dans des OPCVM/FIA de droit étranger non conformes à la directive européenne et respectant les critères d'éligibilité.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés dérivés et est soumis au risque de change jusqu'à 100%.

Le FCP capitalise ses revenus.

Recommandation : cet OPCVM peut convenir aux investisseurs dont l'horizon de placement est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE. Les demandes sont centralisées la veille du jour d'établissement de la VL (J-1) jusqu'à 17 heures chez RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation le vendredi].

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à son univers d'investissement composé à la fois d'actions internationales de toute capitalisation et d'obligations de toute notation (y compris « High Yield » jusqu'à 50%).

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

- Risque de liquidité : Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.
- Risque de crédit : La dégradation de la signature d'un émetteur est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur de la dette émise par cet émetteur, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est majoré lors d'investissement en titres spéculatifs « High Yield ».

Frais

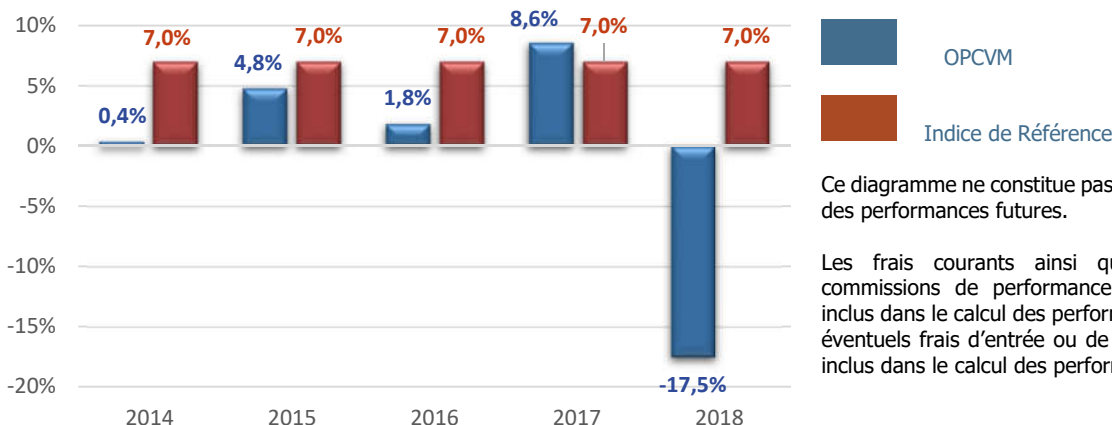
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	NEANT
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,94%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% au delà d'une performance de 7% par an avec HWM Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.00%

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 28/12/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.preval.lu

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 30/12/2013

Preval devient la société de gestion du fonds à la place de Flinvest à compter du 01/04/2019. A cette date, le fonds passe du statut FIA au statut OPCVM.

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de PREVAL French Branch – 41 avenue Montaigne – 75008 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est consultable sur le site internet de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PREVAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
PREVAL est agréé par le Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/04/2019.